

*entretien Pas de remède miracle » ne signifie pas qu'il n'existe aucune solution pour aider les enfants dyslexiques. Une proposition de décret a été déposée au parlement de la Communauté française par la députée Mathilde Vandorpe (CDH). Le texte prévoit d'imposer aux écoles des « aménagements raisonnables pour les élèves ...*

entretien

Pas de remède miracle » ne signifie pas qu'il n'existe aucune solution pour aider les enfants dyslexiques. Une proposition de décret a été déposée au parlement de la Communauté française par la députée Mathilde Vandorpe (CDH). Le texte prévoit d'imposer aux écoles des « aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques ». Il a été cosigné par tous les partis. La formation des enseignants est aussi concernée.

Jusqu'ici, la prise en charge des élèves dyslexiques n'était pas imposée. Elle le sera désormais ?

J'ai enseigné le français pendant dix ans avant d'être députée et j'ai pu constater que les parents, chaque année, doivent prendre leur bâton de pèlerin pour aller réexpliquer la situation à l'enseignant. Le « pass inclusion » permet que le diagnostic, le dossier de l'élève, le suive d'année en année. Mais il n'était pas obligatoire, systématique. J'ai estimé qu'il fallait décréter sur toute cette problématique des besoins spécifiques.

Concrètement ?

La proposition de décret oblige les acteurs de terrain à se mettre autour de la table avec les parents des élèves concernés pour voir quels aménagements raisonnables sont nécessaires. L'idée est aussi que, dans le cadre du dossier d'accompagnement de l'élève prévu dans le Pacte d'excellence et qui doit démarrer à la rentrée 2018, soit prévu une sorte de carnet des études. Comme le carnet de santé accompagne l'enfant tout au long de sa croissance, celui de l'élève doit l'accompagner tout au long de sa scolarité. L'idée est vraiment que l'élève qui peut suivre l'enseignement ordinaire moyennant quelques aménagements, sans faire obstacle aux autres, ne doive pas systématiquement partir dans l'enseignement spécialisé.

La formation des enseignants est également importante.

Il est clair que ce n'est pas à l'enseignant de poser le diagnostic. Mais il doit être sensibilisé et formé. Pour alerter les parents si besoin. Et aussi pour mettre en place des « trucs et astuces » qui peuvent permettre de pallier les difficultés des élèves « dys » (des photocopies plus grandes, pas trop d'illustrations, des plus grands caractères, ou simplement donner plus de temps pour réaliser les travaux, etc.). J'ai donc déposé une résolution qui demande au gouvernement d'insérer cela dans les réformes en préparation de la formation initiale et continue des enseignants.

C. D. P.

C. D. P.